

LE DEVOIR

C'est l'esprit qui mène le monde et non l'intelligence. (Saint-Exupéry)

VOL. XC - N° 201

MONTRÉAL, LE MARDI 7 SEPTEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Un meilleur cru

Le 23^e Festival des films du monde vient de se clôturer hier soir et rendons à César ce qui est à César: quelques correctifs ont bel et bien été apportés à un événement secoué par un vent de contestation l'an dernier. Le niveau de la compétition s'était amélioré d'un cran, le jury dirigé par Bibi Andersson était le meilleur depuis des lunes (malgré un palmarès contesté) et les hommages accordés au cinéaste grec Cacoyannis, à l'acteur américain Richard Dreyfuss et même à Disney en présence de sa fille avaient du répondant. Bref, on était loin du coup de chapeau rendu l'an dernier à la petite actrice Sandra Bullock qui n'en méritait vraiment pas tant. Quant au climat général, mortuaire en 1998, il gagnait quelque pétillant au détour. Comme quoi les grognements portent parfois certains fruits...

Cela dit, si la compétition volait plus haut que naguère, elle nageait quand même en des eaux de surface, et mis à part quelques morceaux plus substantiels, au nombre de cinq ou six, elle gagnerait à se hisser d'un autre cran pour atteindre un niveau de haute classe. Ceux qui l'ont suivie de bout en bout, purent voir ce qu'était une véritable leçon de cinéma quand le *Goya à Bordeaux* de Carlos Saura (hélas privé des plus hauts honneurs du jury) nous fut servi en mets de roi. Tout à coup, le mot magistral prenait enfin son sens.

Quant au cru global, il était une fois encore un peu fourre-tout et gagnerait comme toujours à se resserrer.

Par ailleurs d'importants films présentés à Cannes, dont le merveilleux *Tout sur ma mère* de Pedro Almodovar, brillaient par leur absence. À déplorer aussi: la défection à la dernière minute d'invités prestigieux comme l'actrice Charlotte Rampling annoncée pour accompagner *La Cerisaie* de Michael Cacoyannis et le cinéaste Giuseppe Tornatore pour *Legend of 1900*. Mais Gérard Depardieu et Carole Bouquet firent leur tour de piste remarqué, Carlos Saura, Ettore Scola et Bertrand Tavernier se démulti-

plièrent en entrevues. Festivaliers et journalistes en eurent davantage cette année à se mettre sous la dent que lors des éditions précédentes.

Fidèle, le public était au poste, malgré un soleil radieux qui invitait tout le monde à emprunter les chemins de la campagne, faisant la queue pour s'enfermer stoïquement en salles obscures. Le public montréalais, si friand de festivals, en jazz, en rires, en chansons, répond également présent en cinéma. C'est lui qui demeure la force du FFM et l'argument massue devant les opposants du régime en place.

Coup de barre de la direction du FFM donc en 1999, mais coup de barre qui ne saurait faire oublier ses carrences. L'accueil aux invités notamment. Plusieurs se plaignent d'être abandonnés à eux-mêmes et n'ont pas très envie de revenir. Or avec sa situation précaire sur l'échiquier des festivals, ses dates collées sur celles de Venise et Toronto, le FFM devrait leur faire une cour intensive. Autre hic récurrent: la faible présence de l'industrie au marché, ladite industrie ayant adopté massivement le rendez-vous rival de Toronto pour toutes sortes de raisons, dont la chaleur de son accueil et le fait qu'il soit considéré par les Européens, à tort ou à raison, comme la porte de diffusion en Amérique. L'industrie, distributeurs, producteurs et toute la gomme, court un nombre limité de festivals et n'a pas besoin de se présenter à deux rendez-vous canadiens trop rapprochés. D'où plusieurs gros morceaux qui passent sous le nez du FFM au profit de la Ville-Reine. Le festival de Montréal ne pourrait sans doute pas regagner le terrain perdu, même avec une direction moins contestée. L'avance du rival torontois paraît désormais trop importante. Cela dit, certains fils prodiges pourraient nous revenir, surtout les Français de plus en plus conscients que l'Amérique rejette leurs films de toute façon. Pour l'instant Unifrance film, le parapluie des producteurs français, persiste à bouder le marché du FFM et à envoyer sa délégation à Toronto. Son président Daniel Toscani du Plantier proclame que la personnalité de Serge Losique cause ici surtout problème et qu'Unifrance se ferait moins tirer l'oreille si la tête du festival changeait. Il est vrai par contre qu'Unifrance considère le Québec comme un marché acquis et réserve ses courbettes à ceux qui lui résistent.

Quoi qu'il en soit, le putsch raté orchestré par la SODEC cette année aura démontré l'impuissance de l'institution culturelle québécoise à imposer de sérieux changements au FFM. En septembre dernier, le festival québécois était mis en observation et un rapport annoncé. L'aventure s'est soldée à deux mois du festival suivant en trois pages de recommandations, rejetées du revers de la main par la direction du FFM et par des fonds accordés malgré tout à un rendez-vous dont la SODEC avouait déplorer plusieurs orientations. Le festival est enregistré au nom de Serge Losique, l'Etat craint de voir se dissoudre un événement populaire, à telle enseigne que le président du FFM a beau jeu d'envoyer promener les détracteurs. Cela ne fait guère une belle jambe à la SODEC qui a raté l'occasion de mettre ses culottes et se retrouve dans la ligne de mire d'un adversaire blessé et rancunier qui lui réserve un chien de sa chienne. Du moins certains correctifs ont-ils bel et bien été apportés de l'intérieur, mais ce n'est pas demain que la direction du FFM jettera l'éponge. Elle a gagné cette manche. Qui au juste prendra au sérieux les prochains rapports annoncés sur sa gestion?

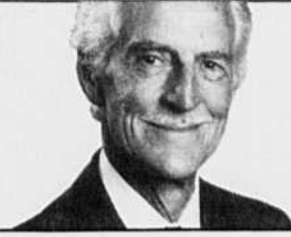
IDÉES

Chantal Hébert:
Une condition perdante,
page A 7



L'ENTREVUE

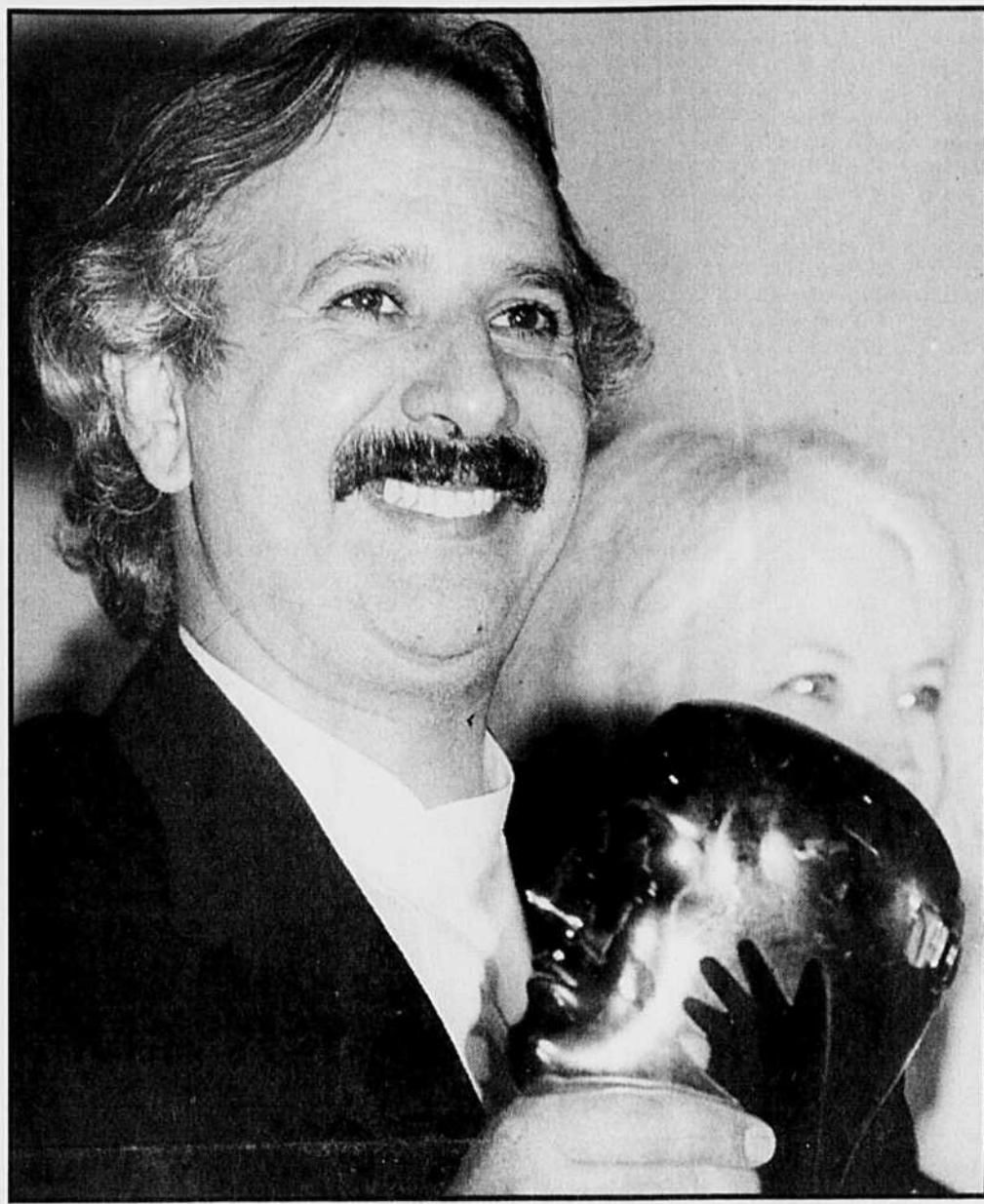
Omar Aktouf,
manager de long
en large, page B 1



LES SPORTS

René Lecavalier
s'éteint à 81 ans,
page B 5

La Couleur du paradis triomphe



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Montréal porte vraiment chance au réalisateur iranien Majid Majidi (ci-dessus) puisque ses *Enfants du ciel* obtenaient ici les mêmes honneurs il y a deux ans.

Le FFM couronne de nouveau Majid Majidi

Le prix du meilleur réalisateur va au Québécois Louis Bélanger pour Post Mortem

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

C'est *La Couleur du paradis* de l'Iranien Majid Majidi qui recevait hier le Grand Prix des Amériques au palmarès du FFM, hélas!, le favori de plusieurs *Goya à Bordeaux* de Carlos Saura se contenter du prix de la meilleure contribution artistique (et du prix œcuménique). Montréal porte vraiment chance au réalisateur iranien puisque ses *Enfants du ciel* obtenaient ici les mêmes honneurs il y a deux ans. Avec *La Couleur du Paradis* (auparavant nommé *La Couleur de Dieu*) il redonnait la parole aux enfants avec le personnage touchant d'un petit aveugle flanqué d'un père impossible.

Plus étonnant, deux films assez mineurs recevaient *ex-aequo* le Grand Prix spécial du jury. *Hors du monde*, comédie facile de l'Italien Giuseppe Piccioni — rencontre mélo entre une reli-

gieuse et un teinturier — ainsi que *The Minus Man* de l'Américain Hampton Fancher — une histoire de tueur en série sur le mode gentillet — damaient le pion à des œuvres aussi fortes que *Le Volcan* et *Misery Harbour* dans un palmarès souvent décevant.

Heureuse surprise: *Post Mortem* du Québécois Louis Bélanger, thriller psychologique rempli d'audace et de trouvailles, valait à son auteur (qui signait avec lui un premier long métrage) le laurier mérité de la meilleure réalisation. La Critique internationale lui décernait par ailleurs une mention spéciale. C'est pourtant *Souvenirs intimes* de Jean Beaudin, une histoire de vengeance et de rédemption, qui fut jugé par le public meilleur film canadien.

Le Volcan d'Ottokar Runze, brillant regard sur des artistes allemands réfugiés en France durant la guerre, ne repartait quand même pas

VOIR PAGE A 8: FFM

■ Autres informations en page B 8

La légende du « Cheuf »

À Schefferville, le 7 septembre 1959, mourait Maurice Duplessis, à l'âge de 69 ans. Quarante ans plus tard, un certain révisionnisme tente de réhabiliter le « cheuf ». Autres temps, autres mœurs, vraiment?

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

«Aujourd'hui, nous ne sommes plus en présence d'un homme politique, mais d'une dépouille mortelle. [...] La dépouille mortelle est celle d'un homme remarquable. Elle a droit à tous les honneurs funèbres réservés aux personnes de son rang. Il y a surtout l'âme immortelle qui a déjà comparu devant son Juge. Le dogme de la Communion des Saints lui donne droit à nos prières.»

C'était le 8 septembre 1959, au temps où *Le Devoir* pouvait encore se tirer d'une délicate nécrologie avec forces signes de croix. Bel effort, tout de même, si l'on considère

qu'un an plus tôt, lors du scandale du gaz naturel mis au jour par *Le Devoir*, Maurice Duplessis avait qualifié le journal de «canaille, puant, putride et cancéreux» et l'avait menacé de fermeture.

Le gouvernement québécois ne se montra pas plus habile. La légende veut en effet que sur ordre de Jean Lesage, la statue de Maurice Duplessis ait été mystérieusement portée disparue. Elle passa, dit-on, seize ans dans un garage du ministère de la Voirie puis dans les caves de la Sûreté du Québec, avant de prendre pied à demeure à l'ombre du Parlement, à l'initiative de René Lévesque.

VOIR PAGE A 8: DUPLESSIS

Terreur au Timor

Dili est devenue une «cité de la peur»

D'APRÈS REUTERS, AFP, LIBÉRATION, LE MONDE

Depuis le vote massif pour l'indépendance (78,5%), Dili, capitale du Timor oriental, est devenue une «cité de la peur» tombée sous la coupe des milices pro-indonésiennes qui n'ont pas à craindre l'envoi d'une force internationale pour mettre fin au chaos dans l'ancienne colonie portugaise. Certaines routes du Timor sont bordées de macabres alignements de têtes plantées au bout d'une pique. Armés de fusils ou de machettes, les miliciens attaquent les partisans de l'indépendance et les chassent par camions ou bateaux entiers.

«Ce que j'ai vu, c'est une anarchie croissante. Partout les gens donnent des signes de terreur», déclare sœur Libby Rogerson, une religieuse de l'association Caritas qui fait partie de la première vague d'évacués vers l'Australie.

«Dili est une cité de la peur. Tout le monde vit dans la terreur», ajoute-t-elle. Les dirigeants du mouvement indépendantiste timorais basés en Australie font état de témoignages tragiques. «On m'a dit que 145 cadavres avaient été comptés aux abords de Dili», dit l'un d'entre eux, Alfredo Ferreira. «Une personne qui a fait le voyage de Dili à Atambua a rapporté que la route était bordée de cadavres et de centaines de têtes plantées au bout d'une pique», enchaîne Joao Carrascalao.

Au micro de la radio australienne, le dirigeant indépendantiste Agio Pereira a fait état de massacres dans le village de Mentiau et dans un collège catholique, à Balidi. «Des centaines et des centaines de personnes sont dans des centres de réfugiés sur tout le territoire. Chaque église, chaque cou-

VOIR PAGE A 8: TIMOR

Anne-Marie contre les dictateurs

Une jeune Congolaise a secoué le Sommet francophone

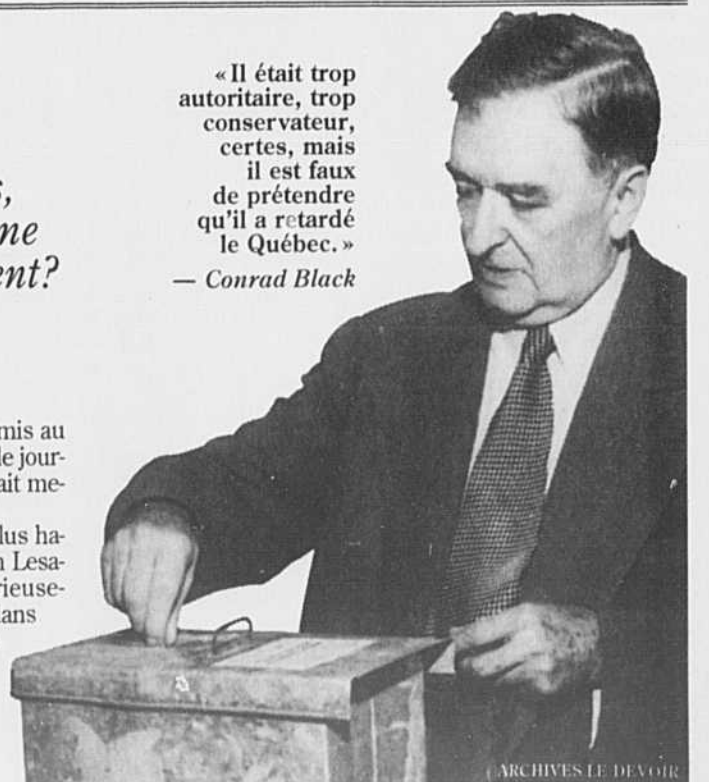
MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Moncton — Anne-Marie Kabongo a 25 ans. Elle étudie le droit à l'université de Kinshasa, en République démocratique du Congo, l'ex-Zaïre, du président Laurent Désiré Kabila. Et elle a ébranlé les colonnes du temple francophone par son franc-parler et son audace à dire, dans le blanc des yeux des dictateurs africains assis autour de la table du Sommet de Moncton, leurs quatre vérités.

«Cessez de vous battre, cessez vos guerres dont nous, les jeunes, les enfants, sommes les victimes. Nous ne pouvons pas grandir comme ça. Cessez vos guerres dans lesquelles vous enrôlez des enfants dont vous brisez la vie et retournez dans vos pays travailler pour vos peuples», a-t-elle dit lorsque, au nom de la jeunesse francophone, en compagnie de 14 autres de ses camarades, elle s'est présentée à huis clos, vendredi, au Sommet des chefs d'Etat et de gou-

VOIR PAGE A 8: FRANCOPHONIE

■ Autres informations en page A 4



«Il était trop autoritaire, trop conservateur, certes, mais il est faux de prétendre qu'il a retardé le Québec.»

— Conrad Black

ARCHIVES LE DEVOIR

MÉTÉO

Montréal Nuageux avec éclaircies. Max: 29 Min: 19
Québec Ciel variable. Max: 25 Min: 18

Détails, page B 3

INDEX

Annonces B 3 Idées A 7
Avis publics..... B 4 Le monde A 5
Culture B 6 Les sports B 4
Économie..... B 2 Mots croisés... B 3
Éditorial..... A 6 Politique..... A 4
Entrevue..... B 1 Télévision..... B 7

www.ledevoir.com



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

FFM

SUITE DE LA PAGE 1

bredouille puisque Nina Hoss se voyait octroyer grâce à lui la palme de la meilleure actrice. Ken Takahura, engoncé pourtant et peu inspirant dans un rôle de chef de gare dans *Poppo* de Yasuo Furuhata, recevait de son côté le laurier du meilleur acteur. Quant à *Ma petite entreprise* de Pierre Jolivet, rigolote comédie française rebondissante et bien écrite dans laquelle une horde de joyeux ripoux sauvait une entreprise de menuiserie de la faillite, elle se voyait décerner le prix mérité du meilleur scénario.

Etore Scola n'était pas primé pour *La Cena*, son film en compétition, assez inégal, mais pour l'ensemble de son œuvre imposante avec un Grand Prix spécial du festival qui ressemblait à un honorable prix de consolation mais lui reconnaissait sa place prépondérante dans le cinéma.

Côté courts métrages c'est le poignant et impressionniste *Juste in time* évoquant par un voyage les souvenirs d'un accident vécu par la réalisatrice allemande Kristen Winter qui a reçu le premier prix. Le deuxième allait à la fine et drôle animation canadienne jonglant avec l'absurde et l'humour juif *Le Village des idiots* d'Eugene Fedorenko et de Rose Newlove. Ce court métrage valait également à ses deux auteurs le prix de la Critique internationale.

Côté popularité et coup de cœur du public: le film chinois *Postiers dans les montagnes* de Huo Janqi, *road movie* pédestre d'un père et de son fils reçu le prix Air Canada, le second favori étant le spectaculaire *Goya à Bordeaux* de Carlos Saura et le troisième *La Couleur du paradis* de Majid Majidi, meilleur aux yeux du jury quoique troisième choix du public.

La Dilettante

Le FFM était clôturé hier par l'hilarante comédie *La Dilettante* de Pascal Thomas, œuvre qui prétendait avant tout divertir. Portée par la remarquable interprétation de Catherine Frot en femme qui ne se pique pas trop de scrupules, mère folle et peu attentive, qui vient de quitter la Suisse, son amant et son mari pour faire la conquête de Paris et retrouver ses enfants au détour. Au cours de toutes sortes de rencontres loufoques et de déboires familiaux et amoureux, la dame aboutira en prison, pour avoir fréquenté un antiquaire pas trop net. C'est le personnage rieur et insouciant de cette femme à la quarantaine flamboyante qui porte le film. Sans Catherine Frot, il ne se serait pas élevé d'un cran au-dessus de la comédie conventionnelle, mais elle le dynamise allègrement. La comédienne possède de ce petit côté pince-sans-rire tout à fait exquis qui fait sauter au tournant ses petits costumes Chanel de fausse bourgeoise. On lève son chapeau aussi à Odette Laure, actrice octogénaire qui campe ici une irrésistible vieille riche, généreuse et butée. Des répliques drôles font oublier les coins tournés un peu vite en des péripéties qui manquent parfois de liant. Mais ne boudons pas notre plaisir. C'est franchement amusant et, comme film de clôture, *La Dilettante* avait l'avantage de déridier l'atmosphère et de laisser les festivaliers sur une note tout à fait joyeuse.

Les pharmaciens au travail

Drummondville (PC) — Les 900 pharmaciens en établissements de santé ont décidé de se conformer à l'ordonnance du Conseil des services essentiels et rentreront donc au travail aujourd'hui. Les membres de l'Association des pharmaciens des établissements de santé, réunis en assemblée générale spéciale hier, à Drummondville, ont aussi décidé de ne pas avoir recours à de nouveaux moyens de pression. Pour démontrer leur insatisfaction face aux négociations avec le gouvernement, les pharmaciens travaillant dans les centres hospitaliers avaient menacé de démissionner en bloc aujourd'hui. Mais jeudi dernier, le Conseil des services essentiels a ordonné aux pharmaciens d'hôpitaux de retirer leur menace de démission en bloc, statuant que celle-ci constituait une action concertée qui aurait pu causer des préjudices aux citoyens.

S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FRANCOPHONIE

SUITE DE LA PAGE 1

vernement ayant le français en partage qui s'est terminé dimanche dans la métropole du Nouveau-Brunswick.

Mlle Kabongo a ensuite nommé les neuf pays francophones qui n'ont pas encore ratifié la convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel. Elle a rappelé aux dirigeants autocratiques et déments le mal que ces mines font aux enfants de leurs pays, qu'on ne peut pas continuer de vivre dans un territoire où, le matin en marchant vers l'école, dans la mesure où il reste des écoles debout, on peut sauter en mettant le pied sur l'un de ces engins.

Selon un diplomate canadien qui était sur place, l'émotion était vive. Les applaudissements ont fusé autour de la table tandis que «certains dirigeants» restaient silencieux, et que Mlle Kabongo, entourée de ses compagnons, séchait ses larmes. Des larmes de peur. Des larmes aussi de frustration. Des larmes de courage. Au cours d'un entretien Mlle Kabongo a dit se «contrefaire» des risques pour sa sécurité personnelle d'affronter ainsi de tels dirigeants, cette jeune femme frêle et sobre, mais déterminée, a parlé de la terreur dans laquelle vivent constamment ses compatriotes qui craignent que les rebelles, en lutte contre Kabila, ou les forces armées rwandaises et ougandaises qui sont présentes sur le territoire congolais, s'en prennent aux civils.

«Parfois, dit-elle, nous devenons désespérés. Nous ne voyons pas la possibilité que cela cesse. Parfois, aussi, nous craignons que la communauté internationale ne nous abandonne.» Elle évoque les effets pervers d'une situation permanente d'insécurité, les problèmes budgétaires qui entraînent des grèves d'enseignants que l'Etat ne paie plus.

Elle se prononce contre les sanctions et l'exclusion des pays qui ne respectent pas l'état de droit et la démocratie. Selon elle, de telles procédures «isolent ces dirigeants qui se replient sur leurs pays» et se vengent sur les populations civiles.

Étudiante en droit, elle se voit, elle, Anne-Marie Kabongo, avec ses camarades, instaurer enfin chez elle la démocratie «qui tarde à s'instituer». «Cela ne sert à rien de se voiler la face. La vérité nous la connaissons. Il faut maintenant la dire.»

Anne-Marie Kabongo, en plus d'avoir marqué le sommet incarné à elle seule ce qu'il y eut de plus significatif dans la réunion de Moncton l'importance accordée, autant par la presse que par les délégués, aux droits de la personne et à la démocratie; la participation active de la société civile; la priorité donnée à la jeunesse.

Un statut distinct pour les biens culturels

Ce sommet sera aussi celui de l'appui de principe à la diversité culturelle. Les chefs d'Etat et de gouvernement représentant plus du quart des pays dans le monde, ont ainsi déclaré que «les biens culturels ne sont en aucune façon réductibles à leur seule dimension économique». Il s'agit d'une déclaration de principe qui remet en question les thèses généralement admises et promues par les Etats-Unis.

Ils affirment en conséquence «le droit pour nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent», déclarant ainsi leur intention de ne pas laisser la volonté américaine triompher du désir des peuples de protéger leurs cultures.

Le Sommet accouche d'une position de principe mais aussi d'un plan d'action qui prévoit notamment des concertations entre pays francophones afin de définir une position commune lors des négociations sur le commerce mondial qui reprennent à Seattle en novembre prochain, à laquelle le Québec pourra participer en son nom propre. La prochaine conférence ministérielle thématique, celle de 2000, portera sur la culture. D'autre part, le sommet a approuvé une série de programmes pour favoriser la présence de français dans les inforoutes, l'enseignement du français dans les pays non francophones, la présence de la Francophonie sur les ondes radio et en télévision, etc.

Pour la ratification de la Cour pénale internationale

En matière de droits humains et de démocratie, le Sommet :

■ affirme que la Francophonie «ne peut s'accommoder» de crises, de conflits, de situations d'occupation, de déplacements de population «et d'atteintes aux droits de

l'Homme et à la démocratie», ce qui constitue la formulation la plus vigoureuse sur ce sujet à un sommet depuis le premier en 1986;

■ annonce le renforcement de la fonction «d'observatoire de la démocratie» confiée à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et la tenue, en 2000 d'un congrès international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone;

■ promet d'appuyer la Cour pénale internationale sur les affaires de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre et «invite tous les Etats à devenir parties au statut de Rome du 17 juillet 1998 afin d'en accélérer l'entrée en vigueur».

Le président de la France, Jacques Chirac a affirmé, en conférence de presse de clôture du Sommet, que «la Francophonie est une force tranquille» (la «force tranquille» fut un slogan électoral de François Mitterrand, ce qui a fait rire les journalistes présents). «A chaque étape, il fait un pas dans la bonne direction. Nous ne cherchons pas le spectaculaire», a-t-il ajouté, en mettant en lumière l'utilité de l'observatoire.

Le premier ministre du Canada Jean Chrétien, s'est prononcé contre les sanctions, dont l'efficacité, a-t-il prétendu, n'est réelle que si leur application est universelle et non appliquée seulement par les pays francophones.

Le premier ministre du Québec Lucien Bouchard a souhaité qu'au terme d'une évolution «qui doit être la plus rapide possible, la Francophonie en arrive à s'attribuer des pouvoirs de sanction ou d'expulsion». Mais il a ajouté qu'il faut «le faire progressivement parce que si on le fait d'un coup, ça va faire sauter la baraque parce que la majorité n'est pas d'accord». Il a toutefois salué comme un progrès majeur l'invitation à la ratification du statut de Rome sur la Cour pénale internationale parce que, si tôt en fonction, cette cour permettra de traduire en justice les dirigeants politiques «qui auront enfreint les règles de la morale internationale».

Les organisations humanitaires ont accueilli diversement les résultats du Sommet. Les organisateurs du Sommet parallèle de Moncton (dont Amnesty internationale, des syndicats, des groupes de femmes et des organisations humanitaires) ont affiché leur «déception», estimant que la Francophonie devrait se donner des moyens avec «des dents» pour forcer les pays récalcitrants à entrer dans le rang.

Robert Ménard, de Reporters sans frontières, l'un des plus virulents critiques de la Francophonie à l'égard du respect des droits de la personne, s'est déclaré «assez content» du sommet. Il croit qu'il faut «prendre au sérieux ce qui est écrit» dans les documents finaux et «prendre au mot» les dirigeants de la Francophonie en exigeant désormais des comptes.

Il se félicite du fait que la Francophonie s'engage à associer étroitement «la société civile à travers les organisations internationales non gouvernementales compétentes» au développement de l'observatoire de la démocratie.

La société civile entre en scène

Le Sommet de Moncton marque d'ailleurs un début d'association de la société civile aux sommets. La Francophonie s'éloigne des tapis rouges. La participation de la société civile s'est faite par le rapprochement, grâce au Canada, du Sommet parallèle avec le Sommet officiel. Mais aussi par le rôle confié aux jeunes qui ont eu l'occasion, avec Anne-Marie Kabongo, de parler directement aux chefs d'Etat et de gouvernement de leurs préoccupations.

À cet égard, les jeunes se sont dits satisfaits des résultats, constatant que leurs demandes concernant l'état de droit, la sécurité des populations civiles, la protection des enfants, l'insertion économique des jeunes, l'éducation accessible, les nouvelles technologies trouvent des échos intéressants dans la déclaration et dans le plan d'action du sommet.

Le Sommet de Moncton aura aussi été un succès populaire, grâce à des expériences comme Radio-Jeunesse, le Train de la francophonie, le Village de la Francophonie à Dieppe. Pour la première fois, également, le secteur privé a été associé au financement de l'événement. La présence policière très visible et encombrante est en revanche une ombre au tableau.

Enfin, le Sommet de Moncton aura été une occasion de faire connaître l'Acadie au monde entier.

DUPLESSIS

bec à Paris, «regagné le droit concurrentiel de percevoir des impôts directs dilués à Ottawa pendant la guerre», observe M. Black. «Il a fait reculer le rouleau compresseur centralisateur d'Ottawa. Quoique anti-séparatiste, il prônait l'autonomie du Québec, telle qu'elle se vit aujourd'hui, à mi-chemin entre la souveraineté et le statut de simple province.»

Solidaire un jour...

Qu'en pensent les politiciens qui ont intimement côtoyé Duplessis? Jacques Miquelon, député de 1948 à 1960 et ministre d'Etat associé aux mines et à la colonisation de 1952 à 1960, défendra jusqu'à son dernier souffle son «cheuf», solidarité ministérielle oblige! «Pour bien apprécier Duplessis, il faut avoir vécu les années 30, la crise économique. Il faut avoir vécu cette grosse misère noire, vu les files d'attente aux soupes populaires.»

Lui-même incapable de trouver du travail dans les grands centres, Jacques Miquelon, avocat de profession, s'est exilé en Abitibi. «Quand j'ai appris que Duplessis me voulait dans son équipe, j'ai refusé tout net au départ. Imaginez! Pour aller à Québec, il n'y avait pas de route. Nous devions passer par l'Ontario et parcourir 850 milles! Jos D. Bégin [bras droit et éminence grise de Duplessis] m'a alors rappelé qu'envers ceux qui avaient refusé de servir, Duplessis avait la mémoire longue...»

Dans sa circonscription d'Abitibi-Est,

Jacques Miquelon a vu Duplessis lui construire deux hôpitaux, un séminaire, une école d'arts et de métier, «et 53 écoles bien comptées. Avant cela, il n'y avait rien.»

Jacques Miquelon a bel et bien appris sa nomination de ministre associé alors qu'il était dans le fond du bois. Par contre, soutient-il, «il est faux de prétendre que Maurice Duplessis exigeait, au cas où, une lettre de démission signée de la main du ministre qu'il venait tout juste de nommer.»

N'a-t-il pas quelques regrets d'avoir été associé à un «cheuf» aux mœurs électorales légères? «Voyez la situation aujourd'hui. A Montréal, dans le West Island, vous avez des circonscriptions de 70 000 électeurs et, à la campagne, d'autres de 20 000 électeurs. La politique n'a pas changé.»

Et la répression syndicale duplessiste? «Pour attirer les grandes entreprises américaines ici, il fallait bien les assurer d'une certaine paix syndicale. S'ils avaient su que des grèves leur pendraient au bout du nez toutes les semaines, elles seraient restées chez elles.»

L'alliance avec l'Eglise n'est pas plus répréhensible à son avis. «Quand on veut se faire élire, on prend les moyens pour y parvenir. Si René Lévesque a sorti la statue de Duplessis, n'était-ce pas pour s'octroyer le vote nationaliste des anciens partisans de l'Union nationale?» (Faux, corrige Conrad Black: René Lévesque a été élu en 1976 et, en

TIMOR

SUITE DE LA PAGE 1

vent, chaque centre médical abrite des réfugiés», signale sœur Rogerson qui ajoute que de nombreux Timorais ont également fui vers les montagnes. Les miliciens ont également attaqué la résidence de M^{re} Carlos Belo, évêque de Dili, ainsi que le siège voisin du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), où des milliers de personnes sont réfugiées. Mille cinq cents civils se sont aussi abrités au siège, sans protection, de l'ONU. Des coups de feu et quelques explosions sont entendues, de nuit comme de jour, dans la ville sillonnée par des miliciens armés et entièrement libres de leurs mouvements. Un «cauchemar», a résumé Ana Gomes, la représentante du Portugal en Indonésie. Dimanche, des miliciens auraient mis le feu à la façade de l'Hôtel Mahkota peu après son évacuation par plus d'une centaine de journalistes et du personnel de l'ONU. Plusieurs dizaines d'habitations auraient été incendiées dans d'autres quartiers.

A New York, les Nations unies accentuaient leurs pressions sur l'Indonésie pour faire mettre fin au chaos mais les grandes puissances excluaient d'imposer à Jakarta l'envoi d'une force internationale. Faute de moyens militaires propres et en l'absence d'un consensus au Conseil de sécurité de l'ONU, l'organisation internationale en est réduite à faire pression sur Jakarta pour rétablir la sécurité dans l'ancienne colonie portugaise annexée en 1976 par l'Indonésie.

Tôt ce matin, le président indonésien Jusuf Habibie a finalement déclaré la loi martiale au Timor oriental, a rapporté l'agence japonaise Kyodo citant le porte-parole de l'armée indonésienne, le général Sudradjat.

Peu auparavant, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait annoncé à New York que le président Habibie avait accepté de prendre de «nouvelles mesures» pour restaurer l'ordre. M. Annan n'avait pas précisé la nature de ces mesures, mais interrogé par les journalistes sur l'instauration de la loi martiale, il avait répondu: «cela est sur la table». Il avait indiqué avoir parlé au téléphone à plusieurs reprises avec le président indonésien et plusieurs autres dirigeants mondiaux, dont le président américain Bill Clinton. «Le président Habibie et moi-même sommes tombés d'accord sur la nécessité de prendre urgemment de nouvelles mesures pour restaurer l'ordre et la loi au Timor oriental», avait dit M. Annan. «J'espère que ces décisions auront un effet positif immédiat, parce qu'il est essentiel que les violences exercées par les milices et les intimidations prennent fin», a-t-il ajouté. L'Australie a également été avertie que la loi martiale était sur le point d'être déclarée.

L'explosion de violence à laquelle le monde assiste, impuissant, à Timor-Est, constitue un échec retentissant des Nations unies et de la Communauté internationale au sens large. Nul ne peut prétendre à la surprise, tant les signes avant-coureurs de la montée des périls étaient écrits, les cris d'alarme lancés dès le premier jour... Et malgré cela, l'ONU a accepté de tenir ce référendum sans les moyens, militaires tout autant que politiques, d'assurer la sécurité des électeurs timorais comme de son personnel désarmé.

Le Timor est un problème international, bien plus, sur un plan légal, que ne l'était le Kosovo au moment où l'OTAN est entrée en action. Il s'agit en effet d'un problème de décolonisation mal maîtrisé: cet ancien territoire portugais a été annexé de force par l'Indonésie en 1976, sans que l'ONU ne reconnaisse le fait accompli. Après une parenthèse de plus de vingt ans, cette internationalisation a été reconnue par Jakarta, qui a accepté en mai dernier, lors de difficiles négociations avec le Portugal, l'ancienne puissance tutélaire, de laisser l'ONU organiser ce référendum.

Les Nations unies ont ainsi dû accepter des conditions qui se révèlent catastrophiques. Si l'ONU a envoyé quelque 900 fonctionnaires et policiers désarmés au sein de l'UNAMET, sa mission au Timor oriental, auxquels se sont ajoutés quelque 4500 employés locaux, elle n'a pas eu la possibilité de les faire accompagner de Casques bleus armés et dotés d'un mandat de protection clair. C'est l'Etat indonésien, toujours présent à Timor-Est et qui espère bien y rester, qui s'était engagé à assurer la sécurité du scrutin, et donc la protection de tous. Dès le début de ce processus, les partisans de l'indépendance, comme le Prix Nobel de la paix José Ramos Horta, réclamaient haut et fort une «présence armée de l'ONU», faisant valoir que si la sincérité du président indonésien Habibie, habile successeur du dictateur Suharto, pouvait être acceptée, celle de secteurs entiers de l'armée était hautement douteuse.

1977, «il n'était certes pas en quête de votes».

Un honneur à rétablir

Berthe Bureau-Dufresne, ne pardonne toujours pas à la petite clique intellectuelle de la Révolution tranquille d'avoir sali la mémoire de son oncle, pas plus qu'elle n'a apprécié la série télévisée. «Quelle affreuse parodie! On l'a dépeint comme un être vulgaire. Pensez-vous vraiment que les Québécois auraient été assez stupides pour élire un homme comme celui qu'on a caricaturé à la télévision? Mon oncle était un homme distingué.»

On a aussi, à son avis, faussement attribué à Duplessis la paternité du pot-de-vin. «Taschereau et Mercier l'avaient fait avant lui, et le gouvernement actuel y a tout autant recours, de façon plus hypocrite.»

Pour Mme Bureau-Dufresne, Maurice Duplessis était avant tout un bourgeois de travail, à son poste 18 heures par jour. Il sert aussi d'exemple à la jeunesse du Québec, à son avis, pour sa victoire sur l'alcoolisme, «sans aucune aide psychologique ni accompagnement.»

Quelque légende familiale sur son oncle? «Il était très taquin», raconte Mme Bureau-Dufresne. «Un jour que ses sœurs et lui étaient particulièrement turbulents, la bonne leur avait dit qu'ils allaient l'achever. Elle se coucha par terre et feignit d'être morte. Maurice lui cracha au visage! Parait-il qu'elle n'a pas mis de temps à ressusciter.»

A l'inverse, jamais Duplessis n'obtiendrait-il grâce aux yeux d'Yvon Dupuis, jeune député libéral de 1952 à 1956. «On doit entre autres à Duplessis le bill 34, qui bannit le recenseur de l'opposition, pour mieux travailler dans Côte-des-Neiges, je suis rentré dans le cimetière juif et j'ai remarqué que les noms sur toutes les pierres tombales à l'entrée... étaient inscrits sur la liste électorale!» Yvon Dupuis note aussi, pour la postérité, les enveloppes de 100 \$ remises par Duplessis aux journalistes avec la régularité de l'horloge, le pont de Trois-Rivières écroulé «parce que les promoteurs, étranglés par les grosses contributions obligées à la caisse électorale, ont rogné sur l'acier et le ciment! Ouais, quelle belle époque c'était!».

LE RÈGNE DUPLESSISTE EN CHIFFRES

Premier budget de Duplessis:	81 199 361 \$
Dernier budget, 1959:	548 938 500 \$
Nombre de mandats:	cinq
Nombre de kilomètres de routes construites sous son règne:	33 000
Nombre de syndicats québécois en 1944:	673
Nombre de syndicats québécois en 1959:	1600
Pourcentage de votes à l'Union nationale en 1936:	57,5 %
Pourcentage de votes à l'Union nationale en 1956:	52 %

Sources: *Le Devoir*, Maurice Duplessis, Conrad Black; et Duplessis, entre la Grande Noireur et la société libérale, sous la direction de Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet.

LE DEVOIR

LES SPORTS

C'est arrivé près de chez vous



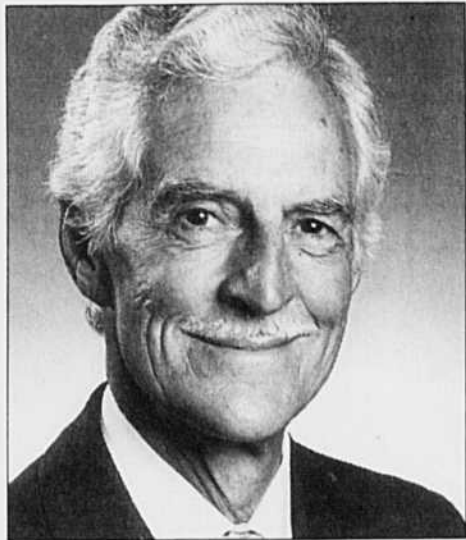
JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LE FRANÇAIS Jean-Cyril Robin a remporté hier la quatrième étape du tour cycliste TransCanada, un parcours de 1500 km menant les coureurs de Québec à Fort Erie en Ontario en dix jours. Il a endossé le maillot rouge de leader du tour. Jean-Cyril Robin, membre de l'équipe La Française des Jeux, a remporté l'étape montréalaise — une course comportant huit boucles de 15,4 km — en 3 h 2 m 34 s, devançant de 4 secondes l'Italien Guido Trentin. L'Américain Levy Leipheimer et le Suisse Daniel Schnider ont pris les 3^e et 4^e places de la course, disputée en partie sous la pluie sur le mont Royal. La 5^e étape aujourd'hui, longue de 179 km, se disputera entre Laval et Hull.

1918-1999

René Lecavalier s'éteint à l'âge de 81 ans

MARC DELBES
PRESSE CANADIENNE



ARCHIVES LE DEVOIR

René Lecavalier a connu l'une des plus brillantes carrières de commentateurs de l'histoire de la radio et de la télévision canadienne.

lui a permis de devenir une référence dans le monde du journalisme sportif.

À la recherche du terme juste

Tout au long de ces années, il a exercé une influence considérable sur la francisation et l'ennoblissement du langage sportif. Parfaite connaissance des sports, esprit de synthèse remarquable, excellente diction: trois qualités qui l'ont distingué tout au long de sa carrière.

«Je me dis qu'il faut concevoir un match comme une histoire avec un début et une fin, avait-il analysé au sujet de son rôle à la Soirée du hockey. Il s'agit d'aborder les points qui peuvent échapper à l'attention du public qui n'est pas nécessairement connaisseur. Il faut faire en sorte que tout cela se tienne, que l'on arrive à la troisième période et qu'il y ait une certaine apogée.»

Si le hockey a occupé une grande partie de sa longue carrière, M. Lecavalier a travaillé sur bien

d'autres scènes de l'actualité sportive. En 1955, il a animé les émissions *Le magazine des sports*, à la radio et *Le monde des sports* à la télévision.

De 1960 à 1984, M. Lecavalier a participé à la retransmission de tous les Jeux olympiques à l'exception de ceux de Munich en 1972 et de Moscou en 1980. Il a de plus assuré la couverture de plusieurs Jeux du Commonwealth et panaméricains.

L'un des faits saillants de sa carrière a certes été la description des rencontres de l'inoubliable Série du Siècle en 1972 qui opposa les joueurs étoiles de la Ligue nationale de hockey aux meilleurs joueurs soviétiques. Il a également agi comme chef d'antenne pour les Jeux olympiques de Montréal en 1976.

Contribution récompensée

Tout au long de sa carrière, sa contribution au journalisme a été soulignée de multiples façons. En 1959, il a reçu le prix de journalisme de la Société Saint-Jean-Baptiste. Cette même année et en 1960, il a mérité le trophée Laféche, à titre de commentateur sportif par excellence.

Honoré du Mérite franco-ontarien en 1967, il a obtenu l'Ordre du Canada en 1970 et il a été décoré de l'Ordre de la fidélité française, trois ans plus tard. En 1979, il s'est vu remettre des doctorats honorifiques de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal et, cette même année, il a obtenu l'Ordre des francophones d'Amérique.

Il fait également partie du Temple de la renommée du hockey dans la catégorie des commentateurs et il est membre du Panthéon des sports du Québec. M. Lecavalier, connu pour son amabilité et sa modestie, n'a jamais été du genre à jouer l'important. «Le commentateur n'a pas à vanter les exploits, a-t-il déjà dit au fil d'une conversation. Il ne doit être qu'un témoin fidèle, l'intermédiaire entre l'événement et l'auditeur ou le téléspectateur. Si je peux me permettre une comparaison, la voix du commentateur s'apparente à la partition musicale d'un film. La meilleure musique ne fera jamais d'un mauvais film, un bon film.»

Internationaux de tennis des États-Unis

Un pas de plus pour Agassi

D'APRÈS PRESSE CANADIENNE ET ASSOCIATED PRESS

New York — L'Américain Andre Agassi a poursuivi sa lancée vers un autre titre à l'US Open, hier, quand il a accédé aux huitièmes-de-finale à la suite d'une victoire aisée contre le Français Arnaud Clément. Agassi, deuxième tête de série, a disposé de Clément en trois manches de 6-4, 6-4 et 6-3 au quatrième tour.

À Topposé, un autre Français non classé, Nicolas Escudé, a causé une surprise en éliminant Marcelo Ríos (10^e) en trois sets de 6-2, 6-3, 7-5 sur une surface qui n'est quand même celle de prédilection du Chilien.

Escudé devient ainsi le premier qualifié de l'ère open à accéder aux quarts-de-finale.

En double, au troisième tour, Sébastien Lareau, de Boucherville, et son partenaire américain Alex O'Brien, classés 11^e, ont eu le meilleur sur le Sud-Africain Chris Haggard et le Suedois Peter Nyborg en deux manches de 6-2, 6-4.

Côté féminin, en simple, le match de quatrième tour entre les Américaines Monica Seles (4^e) et Jennifer Capriati s'est soldé à l'avantage de la première.

Capriati, l'une des belles surprises de cette édition 1999, s'est néanmoins inclinée 6-4 et 6-3.

En conférence de presse après la rencontre, Capriati a fondu en larmes. Le scénario d'hier était trop similaire à celui de 1991 quand Seles l'avait battue. Capriati avait entrepris une descente aux enfers par la suite.

«C'est trop pour moi. J'aimerais ne plus avoir à parler de ça», a lancé Capriati en pleurs.

La Française Mary Pierce (5^e) a eu le meilleur sur la Belge Sabine Appelmans 6-3 et 7-6 (8-6) alors que l'Américaine Serena Williams (7^e) a concédé un set pour un deuxième match de suite, en l'emportant 4-6, 6-2 et 6-2 contre l'Espagnole Conchita Martínez (16^e).

Novotna remise sa raquette

Entourée d'adolescentes aux services dévastateurs et au jeu de fond équivalent, la Tchèque Jana Novotna a annoncé sa retraite, hier, sur le site de l'U.S. Open. Novotna, qui aura 31 ans le mois prochain, a déclaré qu'elle respectera ses engagements d'ici la fin de la saison avant de remettre sa raquette pour de bon. «J'y pense depuis pas mal de temps, a-t-elle déclaré. C'est difficile de trouver un élément déclencheur. Je pense seulement qu'il est temps de quitter.»

La décision de Novotna survient moins d'un mois après celle de sa grande adversaire, Steffi Graf.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Samedi
Houston 5 Montréal 2 (10 m)
Milwaukee 4 St. Louis 2
Los Angeles 6 Chicago 0
Arizona 5 Atlanta 4
Floride 6 San Diego 4
New York 4 Colorado 2
Cincinnati 2 Philadelphie 3
San Francisco 9 Pittsburgh 2

Dimanche
Arizona 7 Atlanta 5
Pittsburgh 8 San Francisco 4
Cincinnati 9 Philadelphie 7
Houston 6 Montréal 2
New York 6 Colorado 2
Los Angeles 4 Chicago 1
St. Louis 13 Milwaukee 9 (10 m)
San Diego 5 Floride 2

Hier
Colorado 5 Montréal 3
San Diego 4 Pittsburgh 3
New York 3 San Francisco 0
Cincinnati 6 Chicago 3
Atlanta 4 St. Louis 1
Floride 8 Los Angeles 6
Houston 6 Philadelphie 5

Aujourd'hui
Cincinnati (Villone 7-5 et Tomko 4-7)
à Chicago (Trachsel 5-16 et McNichol 0-0), 2, 17h05
Colorado (Thomson 1-6)

à Montréal (Hermanson 6-12), 19h05
Houston (Holt 3-13)
à Philadelphie (Grace 1-1), 19h05
Los Angeles (Gagne 0-0)
en Floride (Dempster 6-7), 19h05
San Diego (Hitchcock 11-10)
à Pittsburgh (Schmidt 11-9), 19h05
San Francisco (Nathan 5-3)
à New York (Reed 10-4), 19h10
St. Louis (Oliver 7-8)
à Atlanta (Mulholland 8-7), 19h40
Arizona (Stottlemire 5-2)
à Milwaukee (Eldred 2-7), 20h05

Demain
Colorado à Montréal, 13h35
San Diego à Pittsburgh, 13h35
San Francisco à New York, 13h40
Cincinnati à Chicago, 14h20
Houston à Philadelphie, 19h05
Los Angeles en Floride, 19h05
St. Louis à Atlanta, 19h40
Arizona à Milwaukee, 20h05

CLASSEMENT

	Section Est			Diff.
	G	P	Moy.	
Atlanta	87	52	626	—
New York	84	54	609	17
Philadelphie	68	69	496	18
Montréal	57	80	416	29
Floride	55	82	401	31
Section Centrale				
Houston	83	56	597	—
Cincinnati	79	57	581	2 1/2
Pittsburgh	68	70	493	14 1/2
St. Louis	67	72	482	16
Milwaukee	60	76	441	21 1/2
Chicago	55	81	404	26 1/2
Section Ouest				
Arizona	81	56	591	—
San Francisco	75	63	543	6 1/2
Los Angeles	65	72	472	16
San Diego	64	74	464	17 1/2
Colorado	62	77	446	20

LIGUE AMÉRICAINE

Dimanche
Minnesota 4 Tampa Bay 1
Kansas City 6 Toronto 3
Cleveland 15 Baltimore 7
Detroit 5 Oakland 4
Boston 9 Seattle 7
Chicago au Texas (remis, pluie)
New York 8 Anaheim 3

Hier
Cleveland 7 Baltimore 6
Minnesota 13 Tampa Bay 7
Boston 3 Seattle 2
Chicago au Texas
New York à Anaheim
Detroit à Oakland

Aujourd'hui
Baltimore (Erickson 11-11)
au Minnesota (Mays 5-7), 20h05
New York (Cone 11-7)
à Kansas City (Rosado 7-13), 20h05
Cleveland (Nagy 15-9)
au Texas (Sele 15-7), 20h05
Chicago (Siroka 8-12)
à Anaheim (Cooper 0-0), 22h05
Boston (Wakefield 4-9)
à Oakland (Heredia 11-6), 22h05
Toronto (Wells 13-9)
à Seattle (Meche 5-4), 22h05

ATHLÉTISME

Christie est blanchi

AP ET AFP

Londres — Le sprinter britannique Linford Christie a été lavé, hier, des soupçons de dopage qui pesaient contre lui par un comité disciplinaire de la Fédération britannique d'athlétisme. Il avait été contrôlé positif lors d'une réunion en salle à Dortmund, le 13 février. Il avait toujours nié avoir eu recours à des produits interdits.

Le comité, qui s'est réuni à Londres vendredi et qui a étudié le dossier pendant le week-end, a conclu qu'«il n'avait pas été prouvé au-delà de tout doute raisonnable» que le sprinter de 39 ans avait fait usage d'une substance interdite. Le comité était composé des trois mêmes membres qui avaient blanchi le champion européen du 200 mètres Doug Walker en juillet.

Cette décision a toutefois été ensuite rejetée par la Fédération internationale d'athlétisme (FIAA) et un comité d'arbitrage a été chargé de réexaminer l'affaire. Le cas de Christie semble suivre le même cheminement. Dans un communiqué, la Fédération britannique a affirmé que le comité disciplinaire «avait unanimement décidé d'abandonner les mesures disciplinaires» et de lever la suspension de Christie. «Le comité disciplinaire a conclu qu'il n'existe pas de preuve au-delà de tout doute raisonnable que la substance trouvée dans l'échantillon provenait d'une substance interdite. Toutes les accusations contre Linford Christie sont par conséquent abandonnées.»

Le sprinter devra donc attendre une décision définitive de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). «Des que nous aurons les conclusions d'UK Athletics, nous les examinerons et nous prendrons une décision. Cela peut prendre 10 à 15 jours, peut-être plus», a indiqué le secrétaire général de l'IAAF, Istvan Gyulai.

Rockies 5, Expos 3

Une défensive pleine de trous

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

La défensive des Expos est pleine de trous depuis quatre matchs. C'est du vrai gruyère. Ce n'est pas étonnant qu'ils aient subi quatre défaites de suite. Les Expos ont commis trois erreurs lors de la Fête du Travail pour s'incliner 5-3 contre les Rockies du Colorado devant 7698 personnes.

Ils totalisent maintenant 10 erreurs en quatre matchs sans erreur. Cette séquence, faut-il penser, c'était donc... une erreur de parcours. Cette saison, les Expos ont déjà commis 142 erreurs, un sommet dans les ligues majeures. Et ce n'est fini. La saison ne prend fin que le 3 octobre.

Les Rockies ont inscrit trois points non mérités à la deuxième pour prendre une sérieuse option sur la victoire. Ils ont profité de deux erreurs dans la même manche par Geoff Blum à l'arrêt-court.

Mike Thurman (6-11) a commis l'erreur de donner un triple au lanceur, mais il n'a surtout pas été bien appuyé. Blum a d'abord échappé un ballon de Henry Blanco qui aurait constitué le troisième retrait, puis il a relayé complètement hors cible au troisième but lors du triple de Pedro Astacio dans l'allée du champ centre gauche.

Thurman (6-11) n'a travaillé que durant quatre manches. Il a alloué cinq points mais seulement deux mérites par la faute de Blum.

Il a alloué sept coups sûrs, dont un circuit de deux points à Dante Bichette. Au total, il a effectué 84 lancers, 51 prises.

Le circuit de Bichette, son 29^e de la saison, a été réussi à la troisième. Il avait un compte d'une balle et aucune prise.

Astacio (15-10), l'as de la rotation des Rockies, a remporté sa deuxième victoire en autant de départs cette saison contre les Expos.

Il a donné trois points et huit coups sûrs en huit manches. Il a cédé le monticule à la neuvième après un double de Brad Fullmer et un simple de Michael Barrett.

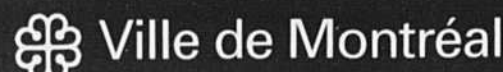
Ryan McGwire a accueilli Dave Veres avec un simple d'un point mais Veres, un ancien releveur des Expos, a résisté ensuite pour enregistrer son 28^e sauvetage. Chris Widger et Shane Andrews ont frappé de petits ballons et Manny Martínez a frappé un roulant au troisième but pour mettre fin au match.

Astacio, un ancien des Dodgers de Los Angeles, a atteint le plateau des 1000 retraits au bâton en carrière en retirant Wilton Guerrero sur trois prises, à la huitième.

AVIS PUBLICS

Suite des avis de la page B 4

Avis public



Service du greffe

Ordonnances

Avis est donné que le comité exécutif, à son assemblée du 1^{er} septembre 1999, a édicté les ordonnances suivantes:

557 Ordonnance relative à l'événement «Festivités de la Rentrée de l'UQAM»

558 Ordonnance relative à l'événement «Les Musiciens de septembre»

559 Ordonnance relative à l'événement «Entre voisins»

560 Ordonnance relative à l'événement «Fête au jardin Monsabré»

561 Ordonnance relative à l'événement «Le dernier party estival du millénaire»

562 Ordonnance relative à l'événement «Procession religieuse»

563 Ordonnance relative à l'événement «Procession religieuse»

564 Ordonnance relative à l'événement «Festival du souvlaki»

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20)

633 Ordonnance relative à l'événement «Festivités de la rentrée de l'UQAM»

634 Ordonnance relative à l'événement «Fête au jardin Monsabré»

635 Ordonnance relative à l'événement «Procession religieuse»

636 Ordonnance relative à l'événement «Festival du souvlaki»

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8)

Montréal, le 7 septembre 1999
Le greffier,
M^{re} Léon Laberge